



PÔLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF SANITAIRE

COMPTE RENDU

Paris, le 8 février 2018

Nom du fichier : ccn51_cpn_16janv2018_180208A

Total page(s) : 2 pages

Réf. : RG/ODVD

Objet : Commission paritaire nationale de négociation CCN 51 du 16 janvier 2018

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NÉGOCIATION CCN 51 DU 16 JANVIER 2018

Représentaient la CFDT : Marie-Hélène ALLARD, Sylvia KIEFFER.

Réévaluation du salaire minimum conventionnel

Depuis 2014, la CFDT demande de sortir de l'assiette de calcul du salaire minimum conventionnel des éléments qui pénalisent les salariés concernés. Ces éléments sont la prime vie chère, les avantages en nature et l'indemnité compensatrice de jour férié quand le jour férié coïncide avec un jour de travail.

FO rejoint notre demande.

La Fehap refuse une nouvelle fois de revoir l'avenant.

En conséquence, la CFDT n'est pas signataire de cet avenant.

Règles de promotion

La Fehap a demandé à son observatoire de chiffrer la demande de la CFE-CGC, à savoir une prime variable entre 7 et 10 % lors de la promotion. Selon la Fehap, ce dispositif serait plus coûteux que le précédent.

D'autre part, la Fehap reconnaît qu'il y a sur ce sujet un problème concernant les grilles de salaires les plus bas.

À ce jour, la CFDT regrette de n'avoir aucun élément probant, aucun retour chiffré permettant de dire que la règle des 10 % ait déverrouillé les promotions.

Toilettage de la convention collective

Suite à la loi El Khomri, la commission paritaire nationale doit se transformer en commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI). Certains accords devront être transmis à la CPPNI pour en faire un bilan annuel. La CFDT demande un cadrage plus précis de la façon dont les accords seront transmis.

La CFDT propose en outre la création d'une base de données des accords.

La proposition globale de la Fehap consiste en une transposition des dispositions du Code du travail.

La CFDT et les autres organisations syndicales rappellent que la convention collective a vocation à améliorer les dispositions du Code du travail, sinon quel serait son intérêt ? En conséquence, la CFDT demande l'ouverture de négociations concernant la sécurisation d'un certain nombre de points dans la convention collective.

Questions diverses

La CFDT interpelle la Fehap sur le mouvement intersyndical de grève du 30 janvier 2018 dans les Ehpad et les services d'aide et de soins à domicile, mouvement qui est soutenu par l'association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA).

La Fehap soutient la réforme ainsi que les principes de financement du soin et de la dépendance – environ 400 millions d'euros investis sur les sept prochaines années.

Selon la Fehap, l'actualisation de la charge en soin et de la charge dépendance permettra de voir le besoin réel des établissements.

La CFDT, quant à elle, s'interroge sur la hauteur des moyens alloués – 400 millions sur sept ans – au vu des conditions de travail de plus en plus précaires dans ce secteur.

Les négociatrices